

Département HAUTE SAVOIE
Canton FAVERGES
Commune LA CLUSAZ

2024/358

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE

Horaires de fonctionnement des remontées mécaniques pour la saison d'hiver 2024-2025

Monsieur Le Maire de la Commune de LA CLUSAZ,

Vu le Code des Communes,

Vu la décision de la Commission Communale de Sécurité du 27 novembre 2024,

ARRETE

ARTICLE 1 - Les horaires de fonctionnement des Remontées Mécaniques et des ouvertures de pistes de ski sont, pour la saison 2024/2025, les suivants :

1^{ère} Période
(Jusqu'au 07/02/25)

2^{ème} période
(À partir du 08/02/25)

MASSIF DE BEAUREGARD

Télécabine Beaufort	8h55 - 16h30	8h55 - 17h00
Téléski des Aiglons	9h00 - 16h20	9h00 - 16h50
Téléski du Nivé	9h00 - 16h20	9h00 - 16h50
Téléski Etoile des Neiges	9h00 - 16h20	9h00 - 16h50
Téléski Ceutire	9h00 - 16h20	9h00 - 16h50
Téléski des Riffroids	9h00 - 16h45	9h00 - 17h15
Téléski des Flocons	9h00 - 16h20	9h00 - 16h50

MASSIF DE L'ETALE

Télémix de l'Etale	9h00 - 16h30	9h00 - 17h00
Télesiège du Belvédère	9h05 - 16h15	9h05 - 16h30
Téléski des Laquais	9h00 - 16h30	9h00 - 17h00
Téléph. Transval (côté Joux)	9h00 - 16h20	9h00 - 16h50
Téléph. Transval (côté Combe)	9h00 - 16h30	9h00 - 17h00
Téléski U'Frédy	9h00 - 16h30	9h00 - 17h00

MASSIF DE BALME

Télesiège du Col de Balme	9h05 - 16h15	9h05 - 16h30
Téléski de Torchère	9h10 - 16h25	9h10 - 16h40
Télesiège de Bergerie	9h05 - 16h30	9h05 - 16h45
Télécabine de Balme	9h00 - 16h30	9h00 - 16h45
Téléski de l'Etrivaz	9h00 - 16h30	9h00 - 17h00
Télécabine du Fernuy	9h00 - 16h30	9h00 - 16h45

MASSIF DE L'AIGUILLE

Télesiège de l'Aiguille	9h10 - 16h15	9h10 - 16h30
Téléski de Juments 2000	9h10 - 16h15	9h10 - 16h45
TS Combe des Juments	9h00 - 16h30	9h00 - 17h00
Téléski du Stade	9h05 - 16h30	9h05 - 17h00
Télesiège du Crêt du Loup	9h05 - 16h20	9h05 - 16h45
Télesiège du P'tit Loup	9h05 - 16h30	9h05 - 17h00
Téléski du Louveteau	9h05 - 16h30	9h05 - 17h00
Télesiège du Crêt du Merle	9h00 - 16h45	9h00 - 17h00
Télémix du Bossonnet	8h55 - 16h45	8h55 - 17h00
Télesiège de la Grenêche	8h55 - 17h00	8h55 - 17h15
Téléski du Nant	8h55 - 16h45	8h55 - 17h00
Téléski du Champ Bleu	9h00 - 16h45	9h00 - 17h00
Télécabine de la Patinoire	8h55 - 17h00	8h55 - 17h30
Téléski P'tit Bossonnet	8h55 - 16h45	8h55 - 17h00

ARTICLE 2 - Une dérogation est prévue pour les Nocturnes sur la TC de la patinoire, les jeudis de 18h30 à 20h30, du 26 décembre 2024 au 06 mars 2025 inclus.

Par dérogation et sous certaines conditions particulières, des ouvertures anticipées le matin pourront être réalisées.

ARTICLE 3 - Une dérogation est prévue pendant les vacances de février du 09/02/2025 au 07/03/2025 pour les remontées mécaniques suivantes :

Télesiège Grenêche	8h45 – 17h15	Téléski des Riffroids	9h00 – 18h10*
Télécabine de Beauregard	8h45 – 17h15	Télécabine la Patinoire	8h45 – 18h00*
Téléski du Champ Bleu	9h00 – 18h10*	Télémix de l'Étale	9h00 – 17h10
		Télémix du Bossonnet	8h55 – 17h15

* Horaires fermetures du soir sauf week-end

ARTICLE 4 - Une dérogation est prévue concernant le Télesiège du Crêt du Merle. Il fonctionnera tous les mardis soir en continu jusqu'à 20h00 du 04/02/2025 au 04/03/2025 et les samedis soir jusqu'à 18h00 du 21/12/2024 au 08/03/2025.

ARTICLE 5 - En cas de fonctionnement de la station avant la saison, les pistes et les remontées mécaniques ferment à 16h00, et ce jusqu'au 14 décembre 2024 inclus.

ARTICLE 6 - En cas de compétition, un arrêté municipal sera pris concernant l'extension d'ouverture des remontées mécaniques et des pistes concernées par cette épreuve.

ARTICLE 7 - Le Service des Pistes, Monsieur le Brigadier de Police Municipale et le Poste de Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 8

Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public et affiché sur le site internet de la commune.

Conformément à l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Haute-Savoie,
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Civile,
- Monsieur le Responsable du STRMTG - BHS de Bonneville, Service Equipement,
- Monsieur le Chef de Poste de Gendarmerie de Thônes,
- Monsieur le Directeur du Service des Pistes,
- Monsieur le Responsable du Service Neige de Culture,
- Monsieur le Chef de Poste de la Brigade de Police Municipale,
- Monsieur le Directeur de la SATELC et Messieurs les représentants des Remontées Mécaniques.
- Monsieur le représentant du site nordique de Beauregard.

Fait à La Clusaz, le 12 novembre 2024

Le Maire
Didier THEVENET

